

UN CORPS ENCOMBRANT : L'INVENTION DES RESTES DE L'EMPEREUR MAXIMIEN (*Marseille, milieu du XI^e siècle*)

La chronique de Novalesse rapporte dans ses *appendices* un fait curieux, survenu à Marseille au milieu du XI^e siècle. Ce texte étonnant pose de nombreux problèmes. A défaut de les résoudre tous, nous voudrions souligner ici l'intérêt de cet épisode et suggérer qu'il mérite d'être traité autrement que comme une simple anecdote. Le passage est le suivant :

Il nous plaît maintenant de rapporter brièvement ce qui arriva naguère à Maximien, tyran impie. Alors qu'il avait ourdi un piège mortel contre son parent Constantin, il fut capturé à Marseille après que sa fourberie eût été découverte. Condamné à un terrible supplice, il fut étranglé peu après et perdit sa vie impie par une mort qui en était bien digne. Or il y a peu de temps, le sépulcre de ce même Maximien, grand persécuteur des chrétiens, fut trouvé dans la ville de Marseille. Ainsi que nous l'ont rapporté ceux qui étaient présents, son corps était merveilleusement humecté par la généreuse onction d'un baume et de divers autres parfums, ceci extérieurement comme intérieurement. Il était par ailleurs parfaitement conservé, le cheveu noir, la chair blanche immaculée, la barbe très longue. Près de la tête se trouvait une coupe d'or pur, pleine de ce baume. Lui-même reposait dans un coffre de plomb, qui avait été placé dans un sarcophage d'un marbre très blanc, sur lequel on avait écrit des lettres d'or. Sous l'impulsion de l'archevêque Raimbaud et de tous les fidèles, on décida de le jeter dans la mer avec tout ce qui constituait sa sépulture. On peut

aujourd'hui, nuit et jour, voir brûler sans fin la surface de la mer à l'endroit où son corps a été jeté¹.

La première difficulté qui se présente est celle de la datation. Eugène-Henri Duprat, dans un article consacré il y a un demi-siècle au « tombeau de l'empereur Maximien Hercule », résout très vite la question en notant que les faits sont consignés par la chronique de Novalesse à l'année 1047 et que celle-ci « va de 1040 à 1050² ». La date de 1047 a parfois été reprise après lui.³ Or cette précision laisse perplexe. Le monastère de Novalesse, dévasté au début du X^e siècle par les Sarrasins, a été repeuplé autour de l'an Mil depuis Brême (*Bremetum*)⁴. L'unique manuscrit de la chronique anonyme se présente sous la forme d'un *rotulus* de onze mètres de long, formé de feuilles de parchemin cousues les unes aux autres. Ce texte, largement nourri de traditions populaires et de sources orales, ne se limite pas plus à la décennie 1040-1050 qu'il n'est construit sur un canavas annalistique⁵. Il est donc souvent difficile de situer exac-

1. *Interea quid impiissimi tyranni Maximiani olim sit consecutum, breviter colligere placuit. Cum dispositis insidiis genero suo Constantino mortem moliretur, deprehenso dolo apud Massiliam captus est; nec multo post strangulatus, teterrimo supplicio adfectus, impiam vitam dignam mortem finivit. Circa igitur haec tempora apud Maxiliam civitatem sepulcrum eiusdem Maximiani christianorum ingens persecutor inventum est. Nam sicut nobis retulerunt qui interfuerunt, erat mirabiliter corpus eius intus et extra unctioe balsami et alia nonnulla genera odoramentorum opido perfusum; corpus quoque eius totus integer, tetra pilo, caro candida, barba permaxima; ad caput vero eius pocula erat auro aurizo, plena balsami. Ipse vero in locello plumbeo quiescebat, in quodam labro ex marmore candidissimo, cum litteris aureis desuper scriptis. Nam consilio Rinbaldi archiepiscopi Arelatensis et ceteris fidelibus actum est ut in mari magno cum totis labris iactaretur. Nam diebus ac noctibus maris aequora ibi videntur semper ardere ubi iactatum est corpus eius, dans Monumenta Novalicensia Vetustiora II, éd. C. CIPOLLA (Fonti per la Storia d'Italia. Scritti secoli VIII-XI), Rome, 1901, p. 299-300. Autre édition : L.C. BETHMANN, MGH, SS 7, 1846, p. 79-133. Il existe une traduction italienne du texte de Cipolla par G.C. ALESSIO, *Cronaca di Novalesa*, Turin, 1982, que je n'ai pu consulter. *Aurizo* est une déformation d'*obryzum*, *aurum dictum* selon Isidore de Séville (*Étym.* XVI, 18-2) repris par Papias. Cf Du Cange à *aurisus* et *obryzum*, qui donne le sens *meram, puram, obryzam*.*

2. E.-H. DUPRAT, « Le tombeau de l'empereur Maximien Hercule à Marseille », dans *Institut historique de Provence. Mémoires et bulletins* 21, 1945-1946, p. 76-91, ici p. 88, n.1.

3. Ainsi par M.-O. GARRIGUES, art. « Vittore », dans *Bibliotheca Sanctorum* XII, Rome, 1969, col. 1264.

4. Aperçu historique dans G. PENCO, *Storia del monachesimo in italia. Dalle origini alla fine del Medioevo*, Milan, 1983, p. 162-166, et G. SERGI, « Origini, crisi e rinascita della Comunità monastica novalicense (secolo VIII-XIII) », dans *La Novalesa. Ricerche. Fonti documentarie. Restauri*, I, Abbazia della Novalesa, 2 volumes, p. 13-23.

5. Le souvenir de Charlemagne est en particulier très présent. Outre la copieuse introduction de C. CIPOLLA dans *Fonti per la storia, op. cit.*, p. 5-96, on trouvera une rapide présentation de la chronique de Novalesse dans F. BRÜNHOLZL, *Histoire de la littérature latine du Moyen Âge, II. De la fin de l'époque carolingienne au milieu du XI^e siècle*, Turnhout, 1996 (éd. allemande 1992), p. 333.

tement des événements qui sont introduits, comme ici, par des formules telles que *circa igitur haec tempora*. Notre récit se trouve dans les *appendices* de la chronique, soit une série de chapitres qui suivent le livre IV et correspondent à des faits récents. Le chroniqueur écrit selon toutes les apparences vers le milieu du XI^e siècle, le dernier chapitre faisant allusion à un acte de 1048⁶. Raimbaud de Reillane, cité dans notre texte, a occupé le siège archiépiscopal d'Arles pendant une durée trop longue (1030-1070) pour permettre une datation fine. Tous ces indices permettent cependant de considérer les années 1040 comme une hypothèse raisonnable. Un dernier élément de datation peut être fourni par l'examen des relations entre l'abbaye piémontaise et Saint-Victor de Marseille⁷. Le grand établissement italien possédait, depuis sa fondation par un aristocrate franc au VIII^e siècle, des terres en Provence. Or cette présence rendit parfois les relations difficiles avec les monastères locaux. Une charte du grand cartulaire de Saint-Victor nous apprend qu'en 1045, un duel judiciaire par le fer et par le feu opposa les représentants des deux établissements⁸. Il est donc tentant d'imaginer que les moines de Novalesse apprirent alors le sort réservé aux dépouilles de Maximien. Parmi ces moines se serait trouvé l'auteur de la chronique, qui affirme avoir parlé à des témoins oculaires directs. Dans cette hypothèse, 1045 constituerait une date butoir. Cette reconstruction demeure cependant des plus hypothétiques, car les contacts se poursuivirent après 1045 sans être nécessairement documentés. Résignons-nous donc à retenir la décennie des années 1040, et non 1047, comme la plus vraisemblable.

La présence supposée du corps de l'empereur Maximien à Marseille n'est pas une surprise. Lactance rapporte en effet que Maximien Hercule, beau-père de Constantin, associé à l'empire sous Dioclétien puis démissionnaire, se révolta contre son gendre à Marseille en 310 avant d'être poussé par celui-ci au suicide⁹. Le souvenir de cette lutte demeurerait bien vivant, car, à tort ou à raison, les Marseillais pensaient au Moyen Âge connaître le mausolée de Maximien. Ainsi l'auteur du *Panegyrique amplifié*, passion de saint Victor composée à Marseille dans la première moitié du XI^e siècle, précise-t-il après avoir décrit les tourments dans lesquels est mort Maximien, que son tombeau peut encore être vu à son époque¹⁰. Une charte des années 1030 men-

6. *Chronique de Novalesse*, Appendix XVII, éd. C. CIPOLLA, p. 304-305, renvoyant à l'acte LXXV, *Monumenta Novaliensia Vetustiora* I, éd. C. CIPOLLA, Rome, 1898, p. 196-200.

7. Cf sur ce point P. AMARGIER, « La Provence au regard des *Monumenta* de Novalesse », dans *Provence historique* 109, 1977, p. 251-256 (Maximien : p. 256).

8. CSV II, n° 691, p. 33. Il est bien précisé que des moines de Brème étaient présents (*assistentibus monachis Bremetensibus*).

9. LACTANCE, *Liber de mortibus persecutorum*, SC 391, Paris, 1954, p. 111-113.

10. *Quod eius cadaver, etiam nobis qui adhuc cernimus monumentum, aperta veritate declarat, id est ut gloriae sit testimonium qui probatur crudelitatis fuisse principium*, Panegyrique amplifié (BHL 8571), éd. MOULINIER, p. 456-457. Sur le livre de J.-C. MOULINIER, cf. le compte-rendu de R. GODDING dans *Analecta Bellandiana*, 116, 1998, p. 205-207.

tionne par ailleurs *les énormes pierres d'un antique mausolée construit par la démence des païens*, sans qu'il soit toutefois possible de savoir s'il s'agit de celui de Maximien ou d'un autre¹¹. La question qui se pose, plus qu'une recherche de localisation et d'authenticité rendue de toute façon difficile par la rareté des sources, est bien de savoir pourquoi, dans les années 1040, les Marseillais jugèrent intolérable une présence dont ils s'étaient fort bien accommodés depuis plus de sept cents ans.

La damnation éternelle de Maximien Hercule était un fait indiscutable. Associé à Dioclétien au sein de la tétrarchie, cet empereur était classiquement considéré comme l'un des principaux responsables des persécutions engagées contre les chrétiens au début du IV^e siècle. Or les empereurs persécuteurs étaient de toute évidence prédisposés aux supplices éternels, comme le rappelaient parfois, au XI^e siècle, les documents de la pratique. Il n'est pas rare, en effet, de voir le nom de mauvais empereurs païens, en tête desquels on trouve Néron et Dioclétien, apparaître dans les formules comminatoires des chartes. Celui qui ne respectera pas telle ou telle disposition sera envoyé en enfer avec Dathan, Abiron et divers autres personnages de mauvaise réputation, dont, parfois, nos empereurs. Ces formules, apparentées à la liturgie des malédictions monastiques, n'ont que rarement retenu l'attention des historiens¹². Ainsi, dans son édition des cartulaires de Saint-Victor de Marseille, Benjamin Guérard les omet la plupart du temps. Remarquons cependant que dans un document daté de décembre 1043, et donc très proche de l'épisode qui nous intéresse, un certain Aldebertus et son épouse Ermengarde donnent à Saint-Victor une église située dans le comté de Glandèves et dédiée à saint Cassien. Tout contrevenant devra payer quinze livres d'or et sera passible, s'il ne s'amende pas dans les quarante jours, des peines de l'enfer, où il se retrouvera en compagnie de Dioclétien et

11. *Ubi videntur antiquitus fundati mausolei saxa ingentia adhuc in quadrum jacentia que composuit gentilis amentia*, CSV I, n° 27, p. 38. Traduction dans M. ZIMMERMANN (éd.), *Les sociétés méridionales autour de l'an mil. Répertoire des sources et documents commentés*, Paris, 1992, p. 399-402 (et p. 406-407, notes 1 et 3 pour la datation). Le lieu en question est Carvillan, ou Caravaillan, actuel quartier de Sainte-Marguerite. Cf. E.-H. DUPRAT, « Le tombeau », *op. cit.*, p. 90.

12. L'exception la plus notable est celle de Michel ZIMMERMANN, « Protocoles et préambules dans les documents catalans du X^e au XII^e siècle : évolution diplomatique et signification spirituelle » dans *Mélanges de la Casa de Velázquez* X, 1974, p. 41-76, et « Le vocabulaire latin de la malédiction du IX^e au XII^e siècle. Construction d'un discours eschatologique », dans *Atalaya* 5, 1994, p. 37-55. Dans une formule de malédiction provenant de la Trinité de Fécamp et datant sans doute de la fin du Xe ou du début XI^e siècle, les ennemis sont envoyés en enfer avec Néron, Dèce, Hérode, Julien et Valérien : E. MARTENE, *De antiquis Ecclesiae ritibus II*, Anvers, 1736, p. 911-912, et L. LITTLE, *Benedictine Maledictions. Liturgical Cursing in Romanesque France*, Ithaca et Londres, 1993, p. 8-9. Je ne trouve trace ni de Dioclétien ni de Maximien dans le livre de Lester Little.

Maximien, entre autres¹³. Ce dernier est aussi présent dans la documentation d'autres monastères, à commencer par Novalèse où je le retrouve, toujours en compagnie de Dioclétien, dans une charte de 1036¹⁴. On aimerait évidemment savoir avec quelle fréquence et à quelles dates il apparaît dans les chartes marseillaises¹⁵.

En Provence, cependant, Maximien n'était pas un persécuteur comme les autres. Il suffit en effet de parcourir les textes hagiographiques marseillais pour constater qu'il était personnellement responsable du martyr de saint Victor, l'une des principales gloires provençales en matière de sainteté. Dans le *Récit symbolique*, premier récit de la passion, le saint est encore condamné par le préfet Euticius. Mais dans le *Panégyrique ancien*, texte composé au VI^e siècle dans une communauté attachée au souvenir de Victor, Maximien est présent à Marseille et ordonne la persécution, puis l'exécution. C'est lui, enfin, qui décide de faire jeter le corps à la mer¹⁶. Ce schéma se retrouve dans les textes plus tardifs, en particulier dans le *Panégyrique amplifié*¹⁷. En se débarrassant du corps de Maximien, l'archevêque Raimbaud et les Marseillais ont certes marqué leur hostilité à la présence d'un empereur païen de mauvaise réputation, mais ils ont aussi et surtout puni le responsable direct de l'exécution de saint Victor, le plus glorieux des martyrs marseillais.

Le procédé utilisé pour se débarrasser du cadavre de Maximien mérite d'être décrypté car il est chargé d'une riche symbolique. L'empereur a donc été arraché à son sépulcre et jeté à la mer. Nous sommes dans la logique du refus de sépulture aux ennemis de l'Eglise, un thème déjà classique mais qui connaît au début du XI^e siècle un regain d'actualité. La référence en la matière est indiscutablement Grégoire le Grand, qui rapporte dans ses *Dialogues* l'histoire édifiante du moine Justus, lequel avait été jeté dans une fosse à fumier pour avoir violé son vœu de pauvreté¹⁸. Dans les faits, les cadavres de

13. CSV II, n°781, p. 130. Voici la formule complète : *Sane si quis, nos aut eredes nostri aut ulla opposita persona, qui contra hanc donationem sancti victoris vel ad monachis ibidem servientibus ire, agere vel inquietare voluerit, non valeat vindicare quod repetit, sed componat in vinculo auri optimi libras XV, et insuper ira Dei maneat super eum et sit dampnatus cum Juda proditore, et cum Arrio, Sabellio, Anania et saphira, et cum Diocletiano et Maximiano, Simon mago et Nerone et Pharaone et Oloferne, si infra XL diebus emendatus non fuerit, et postea carta ista stabilis et firma permaneat omnique tempore.*

14. *Monumenta Novaliciensia Vetustiora I, op. cit.*, p. 166.

15. D'où l'intérêt d'une étude systématique des formules comminatoires de Saint-Victor.

16. *Panégyrique ancien* (BHL 8570), éd. MOULINIER, cap. 2, 4, 14 et 16, p. 449-50 et 454-455.

17. Dans le *Panégyrique amplifié*, Maximien est présent aux chapitres 2-4, 14-16 et 19, éd. MOULINIER, p. 484-486 et 490-493. Par rapport au *Panégyrique ancien*, ce texte accentue la présence de Maximien.

18. Grégoire le Grand, *Dialogues* IV, 57, SC 265, Paris, 1980, p. 188-194.

ceux qui s'étaient mis en marge de l'Église étaient parfois inhumés *more asini*, c'est-à-dire, en référence à un passage de Jérémie, sans sépulture chrétienne¹⁹. Au début du XI^e siècle, soit dans les années qui précédèrent la décision de Raimbaud, l'apparition au grand jour de groupes hérétiques poussa l'Église à exhumer solennellement certains corps pour bien marquer la condamnation de leurs propriétaires. Le cas le plus célèbre est celui de l'hérétique orléanais Déodat (1022)²⁰. Or dans les années 1040, les événements d'Orléans avaient toutes les chances d'être connus à Marseille. Leur écho était en effet parvenu en Catalogne grâce au moine Jean de Ripoll, qui en avait référé à son abbé depuis Saint-Benoît-sur-Loire²¹. En 1043, l'abbaye de Saint-Victor avait justement pris pied en Catalogne grâce à l'acquisition du prieuré de Sant-Miquel del Fai²². En 1046-1047, l'abbé Isarn s'était rendu en Espagne pour racheter des moines de Lérins qui, faits prisonniers par les Sarrasins, se trouvaient aux mains de l'émir de Denia²³. Il semble raisonnable d'imaginer que Ripoll fut alors l'une de ses étapes. En tout état de cause, l'époque était particulièrement sensible au thème de l'inhumation chrétienne. Ainsi, dans la *Vita* d'Odilon de Cluny, un texte composé par le moine Jotsald peu après 1049, un épisode montre le saint donner une sépulture décente à deux enfants morts de famine et trouvés sur son chemin²⁴. La famine en question est vraisemblablement celle de 1033, et cet épisode de la vie d'Odilon pouvait être connu à Marseille. Ainsi que le rappelle la *Vita Isarni*, Isarn était en effet l'ami très cher de l'abbé clunisien²⁵. Dans la première moitié du XI^e siècle, le soin des morts est indéniablement constitutif d'un système d'Église fondé sur les prières des moines et l'intercession des saints, système impliquant la délimitation précise d'espaces sacrés tels que les églises et les cimetières. Tout cet arrière-plan doit être pris en compte si l'on veut com-

19. Jr 22,19 : *Sepultura asini sepelietur, puterfactus et projectus extra portas Jerusalem*. Cf. M. LAUWERS, *La mémoire des ancêtres, le souci des morts. Mort, rites et société au Moyen Âge*, Paris, 1997, p. 111-112. C'est au début du X^e siècle qu'apparaissent les premiers cas de « sépulture véritablement infamante demandée par l'Église » (concile de Reims de 900 et *Livre des causes synodales* de Reginon de Prüm) : cf C. TREFFORT, *L'Église carolingienne et la mort*, Lyon, 1996, p. 161-163.

20. Déodat est *projectum in vium* : ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique* III, 59, éd. J. CHAVANON (Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'Histoire XX), Paris, 1897, p. 185.

21. Lettre de Jean de Ripoll à l'abbé Oliba, éditée par R.H. BAUTIER, *Vie de Gauzlin, abbé de Fleury*, Paris, 1969, p. 180-181.

22. A. PLADEVALL-FONT, « Sant-Miquel-del-Fai, prieuré victorin catalan », dans *Provence historique* 16, 1966, p. 347-360; P. AMARGIER, « Rapports de la Catalogne et des vallées du Labéda avec Saint-Victor de Marseille », dans *Bulletin philologique et historique* 1969, p. 359-371.

23. *Vita Isarni* (B.H.L. 4477), AASS, Sept. VI, Paris, 1867, p. 747-748.

24. *Vita Odilonis* (B.H.L. 6281), I,9, PL 142, col. 904A-C.

25. *Vita Isarni*, p. 740 F et 741 A.

prendre la décision de faire disparaître le corps de Maximien du paysage marseillais. Pourtant, à la différence des ennemis de l'Église auxquels il a été fait allusion, Maximien n'était pas enterré en terre consacrée. Sa présence pouvait donc être tolérée. De plus, le fait de jeter le corps à la mer au lieu de le laisser pourrir ou de le brûler semble extrêmement original. Or c'est justement ce choix qui constitue la clé de l'histoire.

Victor avait été jeté à la mer sur ordre de Maximien. Les hagiographes précisent que les flots n'acceptèrent pas le corps du saint, qui revint vers le rivage et put ainsi être dignement inhumé, un monastère s'élevant ensuite sur la grotte qui l'avait accueilli²⁶. En immergeant Maximien, les Marseillais ont rendu au persécuteur la monnaie de sa pièce. Lui aussi a été livré aux flots, mais ceux-ci l'ont accepté, signifiant ainsi sa damnation plus que certaine. Les lueurs brillant désormais à l'endroit où repose son corps sont évidemment le signe des feux de l'enfer. Antoine de Ruffi, qui écrivit au XVII^e siècle une histoire de Marseille dans laquelle il mentionne cet épisode, n'avait donc pas tout-à-fait tort lorsque, dans une adaptation/traduction poétique et plutôt libre, il écrivait qu'« à l'endroit où on le jetta, on vit long-tems les flots bouillonner, et jetter extraordinairement de la fumée, et même que des flames s'y élevaient nuit et jour²⁷. » La chronique de Novalesse ne parle que d'une mer brûlant sans fin, mais l'idée est la même et devait s'imposer à tout lecteur : de même que le corps de Maximien avait horriblement souffert lors de sa maladie, il continuait à brûler en enfer²⁸. A Victor une sépulture chrétienne sur la terre ferme, à Maximien l'eau et le feu. Le saint martyr et son persécuteur étaient ainsi situés dans une sorte d'opposition radicale qui ne devait rien au hasard. Mais là ne s'arrête pas la comparaison. Il semble en effet que tout l'épisode de la découverte et de l'élimination du corps de Maximien doit être envisagée comme une sorte de rituel inversé de translation. Pour Victor, les débuts du culte sont marqués par une intervention divine et le corps est mené depuis les flots jusqu'au rivage. Maximien, qui ne peut, lui, bénéficier d'aucun secours, suit le chemin opposé. Certains détails donnent à penser que ce voyage vers l'enfer a été soigneusement planifié. Et pour commencer, l'apparence du cadavre : le corps non corrompu, l'aspect saisissant d'un homme qui, avec sa barbe et ses cheveux noirs, avait conservé toute sa majesté impériale, font soupçonner l'organisation d'une véritable mise en scène. De même la coupe d'or présente auprès de la tête et pleine

26. MOULINIER, *Panegyrique ancien*, 16-17, p. 455-56 (= *Panegyrique amplifié* 16-17, p. 491-492).

27. A. DE RUFFI, *Histoire de la ville de Marseille*, 2^e édition (corrigée et augmentée par Louis-Antoine De Ruffi, son fils), Marseille, 1696, I, livre II, p. 35-36.

28. *Hen incendor miser a sanctis viris ac torqueor*, *Panegyrique ancien* 19, p. 456, et *Panegyrique amplifié* 19, p. 492. Selon Lactance et le *Panegyrique ancien*, Maximien se serait pendu.

encore d'un baume composé sept cents ans plus tôt... Il n'est pas nécessaire d'imaginer qu'une sépulture antique fut créée de toutes pièces pour la circonstance, mais il est difficile en revanche de ne pas penser que celle-ci fut reconnue et préparée pour l'ouverture « officielle ». Il fallait en effet que le corps ainsi inventé soit indubitablement celui du persécuteur, car l'affaire avait été préparée pour être menée publiquement. La chronique de Novalesse précise bien que Raimbaud était présent mais qu'il agit avec l'assentiment de *tous les fidèles*, ce qui indique une cérémonie publique à laquelle furent sans doute conviés le clergé et les habitants de Marseille. Comme dans les translations de reliques, le déplacement du corps fut suivi d'une sorte de miracle, puisqu'une lueur suspecte marqua désormais le lieu de l'immersion. Le fait que les moines de Novalesse aient appris également ce détail montre d'ailleurs que l'on savait à Marseille où Maximien avait été jeté. Incorruptibilité du corps, cérémonie publique, miracle, nous avons bien là le schéma d'une translation, ou plus exactement d'une *elevatio* inversée. Alors que les reliques des saints sont parfois transportées d'un lieu d'inhumation primitif à un autre plus digne, cérémonie qui, avant l'époque des procès de canonisation et de la prise en charge pontificale, marque la reconnaissance officielle de leur sainteté, les restes de Maximien passent d'un lieu visible et connu à l'anonyme immensité de la mer. On aimerait savoir dans quelle mesure cette contre-*elevatio* s'est accompagnée d'un rituel, mais notre source est muette à cet égard. Il est cependant difficilement concevable qu'un événement de cette sorte, solennel, public et chargé d'une symbolique renvoyant à des événements fondateurs de l'histoire religieuse locale, n'ait pas été soigneusement ritualisé. En définitive, on a voulu condamner la mémoire de Maximien, mais sans l'effacer totalement, puisque le lieu où son corps repose désormais se trouve désormais signalé par un phénomène aussi spectaculaire qu'édifiant.

A qui profitait un tel montage et pourquoi fut-il mise au point dans les années 1040? La prise en compte de la situation de Saint-Victor à cette époque permet d'apporter quelques éléments de réponse. L'homme qui semble avoir présidé aux opérations, le seul en tout cas à être désigné nommément, est donc Raimbaud de Reillane, archevêque d'Arles entre 1030 et 1070. Or les liens de Raimbaud avec Saint-Victor sont bien connus. Peut-être *nutritus* de l'abbaye,

29. Sur Raimbaud, cf P. AMARGIER, « Raimbaud, moine de saint-Victor, archevêque d'Arles (1030-1070) et sa famille, de Reillane », dans *Publications du Centre européen d'études burgondo-médianes* 11, Genève, 1969, p. 36-46, repris dans *Un âge d'or du monachisme. Saint-Victor de Marseille (990-1090)*, Marseille, 1990, p. 81-88, qui soutient l'idée d'un Raimbaud *nutritus* de Saint-Victor. *Contra* : Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII au Nord-Ouest de la Méditerranée », dans *Die Cluniacenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, éd. G. CONSTABLE, G. MELVILLE et J. OBERSTE, Münster, 1998, p. 321-347, ici p. 330, n.23, qui penche pour une éducation au chapitre cathédral d'Arles.

qui avait été restaurée en 1005, il a toujours maintenu avec celle-ci des liens fort étroits²⁹. Moine victorin dans l'âme, Raimbaud a régulièrement favorisé sa maison d'origine après son accession au siège arlésien. En 1047 puis en 1060, il préside à l'élection des nouveaux abbés de saint-Victor. Durant plusieurs décennies, il est réellement, pour reprendre l'expression de Paul Amargier, « l'homme fort de la Provence »³⁰. Son rôle ne doit donc pas surprendre. Il passe visiblement au dessus de l'évêque de Marseille et de l'abbé de Saint-Victor, qui ne sont même pas nommés. L'épisode a d'ailleurs pu prendre place durant le long voyage d'Isarn en Catalogne (1046-1047), juste avant la mort de ce dernier. Mais si Raimbaud est le maître d'œuvre, il n'est sans doute pas le bénéficiaire direct. C'est en effet le monastère de Saint-Victor, qui, dans un contexte marseillais, tire les marrons du feu. Pour le monastère, les années 1040 sont importantes à plus d'un titre. A cette époque en effet, commence un gonflement des donations qui, jusqu'aux années 1080, vont progressivement mener à la constitution d'une « Eglise victorine »³¹. Dès 1036, l'acquisition du monastère de Saint-Ferréol de Vienne a permis aux victorins de débordrer leur quadrilatère traditionnel Aix-Toulon-Brignoles-Marseille³². Depuis 1043, ils sont présents en Catalogne. En Provence même, on constate que les donations de sanctuaires à Saint-Victor atteignent précisément leur sommet dans la décennie 1041-1051, époque à laquelle elles connaissent aussi un premier essor au delà de cette région³³.

D'un point de vue idéologique, cette période correspond à une volonté d'affirmer l'indépendance victorine en la justifiant par un passé chrétien prestigieux et reculé. Dès 1040 a été consacrée une nouvelle église, dédiée à Pierre, à Paul et aux apôtres dans sa partie supérieure, à Marie, à Jean-Baptiste et à tous les saints dont on conservait des reliques, dans sa partie inférieure.³⁴ La charte qui rappelle cet événement est de toute évidence un faux, ou pour le moins un document très interpolé, composé vers 1080 au plus tard. Ce texte essentiel se présente sous la forme d'un diplôme accordé par Benoît IX à l'occasion de la consécration, à laquelle il aurait assisté en personne. Les garants du prestige victorin sont aussi bien des saints, en particulier Cassien, Victor et ses deux compagnons, Hadrien et Hermès, Lazare et les saints Innocents, que des papes, Léon I^{er} ou Benoît, et de bons souverains tels que

30. P. AMARGIER, « Un âge d'or », *op. cit.*, p. 85. L'auteur présente la décision de jeter à la mer le corps de Maximien comme un signe que c'est alors Raimbaud qui prend les décisions.

31. Sur l'expansion victorine, cf P. SCHMID, « Die Entstehung des marseiller Kirchestaats », dans *Archiv für Urkundenforschung* 10, 1928, p. 176-207 (que j'ai pu consulter grâce à l'obligeance d'Eliana Magnani), et P. AMARGIER, « Ordo victorinus Massiliensis », dans *Revue Mabillon* 246, 1971, p. 97-111.

32. P. AMARGIER, « Ordo Victorinus massiliensis », *op. cit.*, p. 99.

33. Cf la courbe proposée par Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII », *op. cit.*, p. 328.

34. CSV I, n° 14, p. 14-18.

Pépin, Charlemagne, Louis le Pieux et Lothaire. L'acte en question n'est certes pas utilisable en l'état pour expliquer des faits ayant eu lieu dans les années 1040. Il renvoie cependant à une journée bien réelle, le 15 octobre 1040, qui joua très certainement un rôle de détonateur dans l'affirmation de l'identité victorine.³⁵ Dans les années 1080, cet acte fut jugé assez important pour faire l'objet d'un remaniement qui, sous cette nouvelle forme, fut intégré dans le dossier introductif du grand cartulaire³⁶.

La volonté de se rattacher à une antiquité chrétienne fondatrice apparaît dans bien d'autres documents. C'est au plus tard en 1050 que fut rédigé un autre faux, la *Carta liberalis*, qui était datée de l'année 1005 et expliquait comment, dès cette date fondatrice, les moines avaient la possibilité d'en appeler directement au Saint-Siège³⁷. Cet acte, véritable traité d'histoire monastique, expliquait comment le cénobitisme était né de la communauté apostolique primitive de Jérusalem, puis comment le très ancien monastère de Saint-Victor avait été favorisé par les diplômes de Charlemagne. Les moines victorins avaient alors conscience d'occuper un lieu particulier, bourré de reliques et sanctifié par une longue série de hauts faits chrétiens, comme le montre clairement la *Vita Isarni*, composée par un auteur anonyme vers le milieu du XI^e siècle³⁸. Lorsqu'Isarn, encore jeune homme, visite Saint-Victor, monastère *fondé par Cassien et détruit par les Vandales*, il est impressionné par la grande quantité de reliques, qui sont aussi bien celles des *premiers témoins du Christ* – les saints Innocents- que du premier cénobite³⁹. Saint-Victor, outre sa légitimité martyriale, peut donc aussi mettre en avant son intimité toute spéciale avec le Christ d'une part, avec les origines du monachisme de l'autre. Cassien ne fut-il pas le *Betleemiticus primus coenobita*⁴⁰ ? De fait, c'est précisément à cette époque que se développe à Marseille le culte du fondateur de Saint-Victor. Mentionné pour la

35. Sur ce document, cf en dernier lieu MOULINIER, p. 373-384. La consécration de 1040 est attestée par diverses chartes : liste dans Moulinier, p. 377-384, qui note que le 15 octobre, jour de la dédicace, correspond aux chartes 71 et 16 (et non 17), CSV I, p. 99-100 et p. 22, par lesquelles : 1) Guillaume, vicomte de Marseille, prend l'habit monastique *in articulo mortis* (1004), 2) ses fils Guillaume et Foulques font une donation au monastère le jour de sa consécration (1040). Ajoutons que le 15 octobre correspond à la fête de saint Cannat, légendaire évêque de Marseille ayant vécu dans la seconde moitié du V^e siècle (cf G. DE REY, *Les saints de l'Eglise de Marseille*, Marseille, 1885, p. 239-250). Saint-Victor reste alors sous la dépendance de la famille épiscopale et vicomtale.

36. Cf sur ce point M. ZERNER, « L'élaboration du grand cartulaire de Saint-Victor de Marseille », dans *Les cartulaires* (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes 39), éd. O. GUYOTJEANNIN, L. MORELLE et M. PARISSÉ, Paris, 1993, p. 217-246.

37. CSV I, n° 15, p. 18-22. Traduction dans M. ZIMMERMANN (éd.), *Les sociétés méridionales autour de l'an Mil*, op. cit., p. 416-418.

38. Sur la *Vita Isarni*, cf P. AMARGIER, *Isarn, un moine pour notre temps*, Marseille, 1982.

39. *Vita Isarni*, I,7, col. 738B-C

40. Ibid., col. 738C.

première fois dans la charte interpolée de 1040, Cassien est à nouveau cité dans un document de 1044, puis en 1060, en 1061, et à plusieurs reprises dans les années 1070⁴¹. Cette récupération tardive d'une figure emblématique permettait alors d'opposer aux autres monastères une antériorité radicale. L'élimination des restes de Maximien se produit donc au cœur d'une période de récupération, voire de reconstruction par Saint-Victor de son propre passé. Dans ce processus, c'est cependant au saint éponyme que, logiquement, on manifesta les plus grands égards.

Jusqu'au début du XI^e siècle, le culte de saint Victor s'appuie sur des œuvres anciennes, essentiellement le *Panégyrique ancien*, texte marseillais du VI^e siècle, et le *Récit symbolique*, qui lui est antérieur et pourrait avoir été rédigé dans l'entourage de Gennade de Marseille. Or après la restauration du monastère, sans doute même dans les années 1040, la communauté victorine étoffe ses dossiers pour accompagner l'essor du culte⁴². C'est d'abord la rédaction d'un *Panégyrique amplifié*, sorte de *Panégyrique ancien* supplémenté, que son récent éditeur, Jean-Claude Moulinier, situe dans le deuxième quart du XI^e siècle et plus précisément dans l'entourage de Raimbaud. De fait, deux des nombreux manuscrits donnent une « poésie pieuse » en l'honneur de saint Victor qui rappelle des pièces accompagnant quatre chartes des années 1025-1040, chartes derrière lesquelles on trouve toujours la figure de Raimbaud de Reillane⁴³. L'auteur anonyme du *Panégyrique* écrivait sans doute juste avant l'élévation inversée de Maximien. Il rappelait ainsi une présence scandaleuse qui était une injure à la mémoire du saint⁴⁴. Celui-ci continuait d'ailleurs à agir par ses miracles, et il impor-

41. Références dans E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, « Saint-Victor de Marseille, Cluny et la politique de Grégoire VII », *op. cit.*, p. 325-327.

42. Je ne prends pas en compte dans cet exposé les textes rédigés bien après les années 1040 ou n'ayant pas circulé à Marseille. Soit : le *Récit poétique*, sans doute rédigé par Hugues de Bar, évêque de Langres dans le second quart du XII^e siècle (B.H.L. 8573), et la *Grande Apologie*, qui date du XII^e siècle et provient sans doute de Saint-Victor de Paris (B.H.L. 8569).

43. Ce poème est une sorte de doublet en vers du chapitre 20 et se trouve dans les ms Paris, BNF 3820 (XIV^e siècle), et surtout Paris, BNF, nouv. acq. 2663, originaire d'Auvergne et décrit par F. DOLBEAU, « *Vita* inédite de saint Fulcran, évêque de Lodève », dans *Analecta Bollandiana* 100, 1982, p. 519. Dans le grand cartulaire de saint-Victor, quatre chartes commencent par un poème (n° 293, 295, 407 et 414). Le n° 414 date sans doute de janvier 1025, les autres s'échelonnent entre 1038 et 1040. La *Vita Isarni* se termine aussi par un poème. Cf MOULINIER, p. 287. L'hypothèse selon laquelle c'est la consécration de 1040 qui poussa à la reprise du *Panégyrique ancien* ne s'appuie sur aucun élément précis mais paraît vraisemblable.

44. Les restes de Maximien sont toujours dans leur tombeau lorsqu'il écrit : cf *supra*, note 10.

45. Les *Miracles de Saint-Victor* (B.H.L. 8576) ne nous sont connus que par des manuscrits provenant de Saint-Victor de Paris, où ils ont été compilés entre 1115 et 1150. L'auteur travaillait sans conteste d'après un texte marseillais, comme le montrent par exemple les noms propres que l'on retrouve dans le cartulaire (ainsi Gérard, gardien des reliques, qui apparaît dans une charte de 1030 et encore pour l'élection du successeur d'Isarn en 1047). Cf MOULINIER, p. 361-62.

tait aux moines de la faire savoir. C'est à cet effet que fut compilée dans les années 1015-1050, toujours à Saint-Victor, une collection de miracles⁴⁵. Dans les faits, les reliques du saint participaient à la même époque au redéploiement de la puissance et de l'identité victorine. Dans la fameuse chartre des années 1030 qui rapporte la mise au pas des alleutiers de Caravaillan, une arche contenant les restes de Victor est amenée par les moines dans un champ situé devant les murs de la ville⁴⁶. Ce reliquaire devait être récent, car dans la première moitié du XI^e siècle, le corps décapité du martyr semble avoir été déplacé d'une crypte exigüe vers un autel dédié à la Vierge, sa tête étant à la même époque placée dans un reliquaire de bois que l'on portait à l'église Saint-André lors du dimanche des Rameaux⁴⁷. S'il est difficile d'affiner une chronologie, il est cependant clair que la première moitié du XI^e siècle est marquée par un redéploiement des reliques de saint Victor dans l'espace marseillais. Ce redéploiement participe à la fois de l'affirmation seigneuriale du monastère et de la recherche d'une identité sacrale, lesquelles vont de pair. L'élimination de Maximien doit de toute évidence être envisagée comme une étape de ce processus.

*
* *

Les déboires posthumes de Maximien révèlent en filigrane un système de pensée qui, dans les années 1040, était parvenu à moment clé de son évolution. Sans doute mériteraient-ils une analyse plus approfondie. En guise de conclusion, soulignons tout de même quelques points importants. 1) Nous avons là un exemple assez rare de la façon dont une tradition littéraire légendaire, ici celle du martyr de saint Victor, a pu influencer directement la réalité. Il y a là une invitation à étudier les textes hagiographiques dans leur contexte historique, y compris lorsqu'il s'agit de *passiones* en apparence sans rapport avec celui-ci. 2) L'élimination de Maximien n'est pas véritablement une *damnatio memoriae*. Il ne s'agit pas, en effet, d'oublier l'existence du persécuteur, mais plutôt de rendre sa damnation manifeste en l'excluant d'un espace de sacralité victorine. Le double culte des saints et des morts, qui structure alors le système d'Eglise monastique, ne pouvait s'accomoder d'un défunt aussi encombrant que Maximien. 3) La montée en puissance de Saint-Victor, soutenue par Raimbaud de Reillane, s'accompagna comme pour bien d'autres monastères d'un effort de mémoire. Rejeter Maximien, c'était nettoyer le passé pour préparer le présent et le futur, c'était laver l'affront fait au saint protecteur par l'inversion de l'histoire et des rituels. En défi-

46. CSV I, n° 27, p. 36.

47. *Miracula* I,1, éd. MOULINIER, p. 574. Sur la disposition des lieux, *ibid.*, p. 357-359.

nitive, c'était rappeler que *Victor* avait été *vainqueur* et le serait encore.

Patrick HENRIET

Sigles

- B.H.L. : *Bibliotheca hagiographica Latina antiquae et mediae aetatis* (Subsidia Hagiographica 6), Bruxelles, 2 volumes, 1898-1899 et 1900-1901.
- CSV : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. GUÉRARD (Collection des cartulaires de France 8-9), Paris, 1857, 2 volumes.
- MOULINIER : J.C. MOULINIER, *Saint Victor de Marseille. Les récits de sa passion* (Studi di Antichità cristiana 49 bis), Citta del Vaticano, 1993.